



## UNSA INSEE

Bâtiment Condorcet - Télédocus 322

6 rue Louis Weiss

75013 Paris

Pour suivre notre actualité : <http://www.unsa-insee.fr/>

Paris, le 6 juillet 2023  
Note UNSA INSEE/SG/2023-13

### La campagne 2023 de prévention : quoi de neuf à l'Insee ?

L'année 2023 est une année expérimentale de transition qui servira à déployer la **nouvelle application Prévation** en janvier 2024, pilotée par la DSSCT. Les deux établissements de la DR Auvergne-Rhône-Alpes éditeront leur PAP 2023 à partir de ce nouvel outil. Les autres établissements éditeront leur plan d'actions prévention 2023 encore avec l'outil actuel.

En 2023, le **recueil des risques est en continu** (il n'y a plus la notion de campagne) et se base sur une nouvelle méthodologie associant des agents, des cadres de proximité, des représentants des organisations syndicales représentatives et le positionnement des acteurs de la prévention.

Chaque direction pourra déterminer les lignes directrices de la mise en place de la nouvelle méthode. Le **changement le plus important dans cette nouvelle démarche est l'implication du cadre de proximité** et une meilleure **valorisation de la position de l'assistant de prévention (AP)** qui reste au cœur du processus.

Les assistants de prévention et conseillers de prévention (AP/CP) seront formés en septembre 2023.

Le bilan de l'ensemble des tests et de la formation du réseau AP/CP sera présenté au dialogue social national en novembre 2023.

L'UNSA est vigilante sur la mise en place de la nouvelle méthode et sur les mesures de prévention proposées par l'administration. En effet, les changements organisationnels (déménagement, réorganisation des services) contribuent très vraisemblablement à l'exposition des agents aux RPS. Les objectifs chiffrés (au niveau individuel ou au niveau de l'équipe) vont également de pair avec une exposition accrue des agents aux RPS.

L'Unsa rappelle que tous les employeurs public/privé sont tenus de rédiger un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Ce document est un inventaire exhaustif et hiérarchisé des risques auxquels peuvent être exposés les agents. Le DUERP doit préconiser des actions visant à réduire les risques, voire les supprimer. Ce document doit être l'objet d'une réévaluation régulière et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Le DUERP doit également être revu à chaque accident du travail.